

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI  
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 19 juillet 2021, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)  
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)  
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)  
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)  
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Absent (s) : Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruiter)

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme. Julie Lamarche, OMA, greffière,

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

**379-07-2021**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h30.

Adoptée à l'unanimité.

**380-07-2021**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Lucille Robert

Appuyé de Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1 **Direction générale**
  - 6.2 **Finances et trésorerie**

- 6.2.1 Octroi de contrat de gré à gré - Services professionnels pour la vérification de l'optimisation des ressources (VOR)
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Adoption du Règlement numéro 1797-03-2021 modifiant le règlement numéro 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal
- 7.2 Adoption du second projet de règlement numéro 1841-28-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier les limites de la zone résidentielle Raa-3 et de la zone récréative RECb-13 du secteur de la rue de Québec et Jean-Paul-Lemieux, et de modifier les usages prohibés dans le parc industriel.
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Mise à jour du plan de gestion des débordements des eaux usées – Secteur Hillcrest et Promenade du Lac
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Octroi d'une contribution financière au montant de 28 637 \$ à cinq projets en médiation culturelle suite à l'appel de projets tenue au printemps 2021 via le fonds en médiation culturelle de la Ville de Cowansville
- 10.2 Autorisation de dépense supplémentaire - Service de location de vêtements et de buanderie
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Nomination - Commis de bibliothèque
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.1 Autorisation d'une dépense supplémentaire à Longus Estrie pour la location d'une pelle mécanique
- 13.2 Autorisation d'une dépenses supplémentaire à Brandt pour la location d'un chargeur
- 14. DÉPOT DE DOCUMENTS**
- 15 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité.

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une première période de questions a été tenue tel que requis par la loi. Aucun citoyen ne questionne les membres du conseil.**

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

381-07-2021

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité

## **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **Direction générale**

#### **Finances et trésorerie**

**382-07-2021**

#### **Octroi de contrat de gré a gré - Services professionnels pour la vérification de l'optimisation des ressources (VOR)**

Considérant qu'en vertu de l'article 108.2.0.1. de la *Loi sur les cités et ville*, la ville se doit de faire réaliser une vérification de l'optimisation des ressources (VOR) une fois toutes les 2 ans;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des finances et de la trésorerie auprès de 3 firmes d'experts-comptables;

Considérant l'article 8.2.2 du Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville;

Considérant la demande du Service des finances et de la trésorerie déposée afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à Mallette S.E.N.C.R.L. pour services professionnels pour la vérification d'optimisation des ressources (VOR) pour les années 2021 et 2023 pour un montant total de 65 535.75 \$ toutes taxes incluses, le tout aux conditions prévues à l'offre de service reçue et datée du 8 juillet 2021.

De puiser les derniers requis aux fins de ce contrat à même le fonds d'administration générale des années 2021 et 2023.

Adoptée à l'unanimité

#### **Greffe et affaires juridiques**

### **RÉGLEMENTATION**

**383-07-2021**

#### **Adoption du Règlement numéro 1797-03-2021 modifiant le règlement numéro 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal**

Considérant le règlement numéro 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et actuellement en vigueur;

Considérant que le conseil désire procéder à certaines modifications, notamment en ce qui a trait au calendrier des séances, ainsi qu'aux périodes de questions;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 6 juillet 2021 sous la résolution numéro 343-07-2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant que le règlement a pour objet de procéder à certaines modifications, notamment en ce qui a trait au calendrier des séances, ainsi qu'aux périodes de questions;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 1797-03-2021 modifiant le règlement numéro 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

#### **384-07-2021**

**Adoption du second projet de règlement numéro 1841-28-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier les limites de la zone résidentielle Raa-3 et de la zone récréative RECb-13 du secteur de la rue de Québec et Jean-Paul-Lemieux, et de modifier les usages prohibés dans le parc industriel.**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville peut modifier son règlement sur le zonage en vigueur;

Considérant que la zone publique du secteur résidentiel Québec-Lauder n'est plus pertinente;

Considérant que la Ville désire étendre certains usages autorisés dans la zone commerciale Cc-2;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à cette la séance ordinaire du 21 juin 2021 par la résolution numéro 320-06-2021;

Considérant qu'un premier projet règlement a été donné à cette même séance par la résolution numéro 321-06-2021 ;

Considérant que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours se terminant le 8 juillet 2021, en remplacement de la consultation publique prévue à la loi et aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, suivant un avis public publié le 23 juin 2021;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le premier projet de règlement déposé et le second projet de règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'adopter, sans modification, le second projet de Règlement numéro 1841-28-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier les limites de la zone résidentielle Raa-3 et de la zone récréative RECb-13 du secteur de la rue de Québec et Jean-Paul-Lemieux, et de modifier les usages prohibés dans le parc industriel.

Adoptée à l'unanimité

## **AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**

**385-07-2021**

### **Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme**

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 juin 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

## **INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**

**386-07-2021**

### **Mise à jour du plan de gestion des débordements des eaux usées – Secteur Hillcrest et Promenade du Lac**

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* sera adressée prochainement au MELCC (Ministère de l'Environnement et de lutte contre les changements climatiques) par le promoteur GML Immobiliers pour le développement du secteur Hillcrest et Promenade du Lac;

Considérant que les débits d'eaux usées sanitaires engendrés par les nouveaux projets domiciliaires doivent être comptabilisés dans le plan de gestion des débordements;

Considérant que la ville a approuvé via la résolution 282-08-2015 d'inclure dans son plan de gestion des débordements tous les nouveaux débits d'eau usée;

Considérant que le débit sanitaire maximal proposé selon le nouveau plan projet de lotissement avec 6 unités d'habitation est de 0.217 L/s;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'intégrer à même ce plan de gestion des débordements le projet de GML Immobiliers, de manière à compenser le débit supplémentaire engendré par ce projet soit un débit de 0.217 L/s.

De s'engager à réaliser la réalisation des interventions décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu, le tout dans un délai maximal de cinq années après l'approbation de ce plan par le MELCC, le tout selon l'envergure des travaux à réaliser.

De s'engager à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur des divers bassins de drainage de la Ville visés par le plan de gestion des débordements, et ce, en incluant ceux des nouveaux projets d'extension des infrastructures municipales.

De ne pas s'opposer pas au projet de GML Immobiliers.

Adoptée à l'unanimité

## **LOISIRS ET CULTURE**

**387-07-2021**

### **Octroi d'une contribution financière au montant de 28 637 \$ à cinq projets en médiation culturelle suite à l'appel de projets tenue au printemps 2021 via le fonds en médiation culturelle de la Ville de Cowansville**

Considérant que la Ville de Cowansville a conclu une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications dont 50 % du montant octroyé est financé par celle-ci;

Considérant que le service des loisirs et de la culture a reçu plusieurs projets lors de l'appel de projets en médiation culturelle;

Considérant que les projets sélectionnés répondent aux objectifs du cadre de référence en médiation culturelle de la ville de Cowansville ainsi qu'aux exigences de l'appel de projets;

Considérant que la Ville de Cowansville veut faire de la culture le 4<sup>e</sup> pilier du développement durable ainsi que soutenir les artistes locaux de la relève en créant des liens entre les divers acteurs de la communauté;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière au montant de 28 637 \$ à cinq projets en médiation culturelle suite à l'appel de projet tenue au printemps 2021 via le fonds en médiation culturelle de la Ville de Cowansville, selon la distribution suivante :

1. Ah! Mon cadavre exquis! 3 500 \$
2. Bienvenue au monde 7 200 \$
3. Évolution 7 950 \$
4. Sentiers féériques 2 960 \$
5. La chasse au haïku 7 027 \$

Qu'un versement de 75 % du montant total de la contribution financière soit versé à chacun des organismes ou artistes dès l'adoption de la résolution et que le solde de 25 % soit versé suite à l'acceptation de la reddition de compte produite par l'organisme et remis au directeur du Service des loisirs et de la culture.

Adoptée à l'unanimité

388-07-2021

**Autorisation de dépense supplémentaire - Service de location de vêtements et de buanderie**

Considérant la résolution 306-06-2021 autorisant une dépense supplémentaire pour le service de location de vêtements et de buanderie octroyée à Service de buanderie Pyramide Inc. pour une montant de 28 243,88 \$;

Considérant que l'appel d'offre déposé à cet effet n'a obtenu aucun soumissionnaire;

Considérant que le service de location de vêtements et de buanderie a été maintenu jusqu'à l'adjudication d'un nouveau contrat le 1<sup>er</sup> juillet dernier;

Considérant que le montant à déboursier depuis la fin du contrat initial et jusqu'à l'adjudication du prochain contrat de gré à gré est calculé à 946.67 \$ taxes incluses;

Considérant que malgré les dispositions prévues à la *Loi sur les cités et villes*, au règlement de gestion contractuelle en vigueur, ainsi qu'au règlement de délégation de pouvoir, le service a poursuivi, de bonne foi dans les circonstances actuelles, et que le service a déjà été rendu par Service de buanderie Pyramide Inc.;

Considérant que le conseil municipal juge qu'il n'y a pas d'autres options que de payer les factures étant donné les circonstances;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser le paiement des factures à Service de buanderie Pyramide Inc. pour le service de buanderie totalisant un montant additionnel estimé à 946.67 \$ taxes incluses au contrat initial et élevant ce dernier à un montant total de 40 015.55 \$ taxes incluses, le tout selon les services réellement utilisés.

Adoptée à l'unanimité

**SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**

**RESSOURCES HUMAINES**

389-07-2021

**Nomination - Commis de bibliothèque**

Considérant le départ d'un commis de bibliothèque au service des loisirs et de la culture;

Considérant qu'un affichage interne a été fait du 25 juin au 6 juillet 2021;

Considérant le maintien du service aux citoyens et les besoins opérationnels;

Considérant que Madame Émilie Messier, qui est actuellement au poste de commis de bibliothèque depuis près de trois ans, a déposé sa candidature ;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De procéder à la nomination de Madame Émilie Messier au poste de commis de bibliothèque de 14 h par semaine au service des loisirs et de la culture, poste syndiqué à statut permanent, à compter du 7 juillet 2021, le tout conditionnellement à la réussite d'une période d'initiation et d'essai de trente (30) jours tel que stipulé à l'article 16.03 de la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA).

Adoptée à l'unanimité

## **AFFAIRES NOUVELLES**

**390-07-2021**

### **Autorisation d'une dépense supplémentaire à Longus Estrie pour la location d'une pelle mécanique**

Considérant que le service des infrastructures et immobilisations a procédé à la location d'une pelle mécanique en décembre 2020 pour une durée de quatre (4) mois en utilisant le mode de passation gré à gré;

Considérant que le contrat accordé à Longus Estrie se terminait le 31 mars 2021 et a totalisé un premier montant de 32 193 \$;

Considérant que le service des infrastructures et immobilisations a procédé à un appel d'offres public pour l'achat du même type d'équipement et que pour des raisons administratives, l'appel d'offres a été annulé, et ce, conformément à la résolution 376-07-2021;

Considérant qu'entre temps afin de combler les besoins, la location du chargeur a dû être prolongée pour une période supplémentaire de trois (3) mois, soit jusqu'au 30 juin 2021;

Considérant que malgré les dispositions prévues à la *Loi sur les cités et villes*, au règlement de gestion contractuelle en vigueur, ainsi qu'au règlement de délégation de pouvoir, le contrat a déjà été donné, de bonne foi dans les circonstances actuelles, et que le service a déjà été rendu par Longus Estrie;

Considérant que le conseil municipal juge qu'il n'y a pas d'autres options que de payer les factures étant donné les circonstances, et ce, afin de prévenir une contestation judiciaire à naître;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'autoriser le paiement des factures à Longus Estrie pour la location d'une pelle mécanique pour une période de trois (3) mois supplémentaires totalisant un montant additionnel de 24 144.75 \$ taxes incluses au contrat initial et élevant ce dernier à un montant total de 56 337.75 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense, soit 24 144.75 \$, à même le budget d'opération ou selon différents projets d'investissements autorisés.

Adoptée à l'unanimité

391-07-2021

**Autorisation d'une dépenses supplémentaire à Brandt pour la location d'un chargeur**

Considérant que le service des infrastructures et immobilisations a procédé à la location d'un chargeur sur roues en novembre 2020 pour une durée de cinq (5) mois en utilisant le mode de passation gré à gré;

Considérant que le contrat accordé à Brandt a totalisé un premier montant de 33 601.45 \$;

Considérant que le service des infrastructures et immobilisations a procédé à un appel d'offres public pour l'achat du même type d'équipement et que pour des raisons administratives, l'appel d'offres a été annulé, et ce, conformément à la résolution 375-07-2021;

Considérant qu'entre temps afin de combler les besoins, la location du chargeur a du être prolongé pour une période supplémentaire de quatre (4) mois, soit pour les mois d'avril, mai, juin et juillet 2021;

Considérant que malgré les dispositions prévues à la *Loi sur les cités et villes*, au règlement de gestion contractuelle en vigueur, ainsi qu'au règlement de délégation de pouvoir, le contrat a déjà été donné, de bonne foi dans les circonstances actuelles, et que le service a déjà été rendu par Brandt;

Considérant que le conseil municipal juge qu'il n'y a pas d'autres options que de payer les factures étant donné les circonstances, et ce, afin de prévenir une contestation judiciaire à naître;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser le paiement des factures à Brandt pour la location d'un chargeur pour une période de quatre (4) mois supplémentaire totalisant un montant additionnel de 26 858.16 \$ taxes incluses au contrat initial et élevant ce dernier à un montant total de 60 459.61 \$ taxes incluses.

De puiser à même le budget d'opération ou selon différents projets d'investissements autorisés, les derniers requis aux fins de cette dépense, soit 26 858.16 \$.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPOT DE DOCUMENTS**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une deuxième période de questions a été tenue. Un citoyen questionne les membres du conseil.**

392-07-2021

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit levée à 19h44.

Adoptée à l'unanimité.

---

Sylvie Beauregard, mairesse

---

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.